



Énergie: le Conseil fédéral examine la possibilité d'installer des réservoirs en Suisse pour le gaz naturel, le biogaz et l'hydrogène

Berne, 09.11.2022 - Lors de sa séance du 9 novembre 2022, le Conseil fédéral a pris connaissance d'un rapport sur la construction de réservoirs de gaz en Suisse. Ce rapport montre que de réservoirs saisonniers de ce type pour le gaz naturel, le biogaz ou l'hydrogène pourraient renforcer la sécurité d'approvisionnement, même si le besoin en gaz de notre pays diminue. Construire des réservoirs saisonniers, utilisables pour stocker aussi bien du gaz naturel que du biogaz ou de l'hydrogène, peut contribuer à renforcer l'approvisionnement en énergie. Le Conseil fédéral a donc demandé une clarification des conditions-cadres requises sur les plans légal et financier. Ces analyses seront réalisées par le DETEC en collaboration avec le DEFR; l'industrie gazière sera également consultée. Elles seront soumises au Conseil fédéral d'ici fin avril 2023.

Actuellement, seules les importations permettent de répondre à la demande en gaz naturel, la Suisse ne disposant pas d'installations de stockage du gaz de grandes dimensions. Les entreprises du secteur gaziер ont certes procédé, par le passé, à des études géologiques, mais les projets correspondants n'ont pas été réalisés, à la fois parce qu'ils n'étaient pas suffisamment rentables et pour des raisons techniques (p. ex. informations lacunaires sur le sous-sol).

La part du gaz naturel dans l'ensemble de la consommation d'énergie diminuera significativement jusqu'en 2050 sous l'effet de mesures d'efficacité et de l'électrification croissante. Le gaz reste cependant important pour certaines applications, telles que les processus à haute température dans l'industrie. À l'avenir, ce seront principalement le

biogaz, l'hydrogène et le gaz naturel qui répondront à ce besoin. Il est donc important, pour la sécurité d'approvisionnement de la Suisse, de disposer de possibilités de stockage pour ces énergies exploitables sous forme de gaz. Il s'agirait principalement d'installations de stockage saisonnières, en particulier dans le sous-sol, utilisables également pour stocker de l'hydrogène, eu égard à l'objectif de zéro émission nette visé par le Conseil fédéral. De la prise de décision à la réalisation, cinq à dix ans sont généralement nécessaires pour construire de telles installations.

Les offices compétents de la Confédération vont à présent examiner, avec l'industrie du gaz, les conditions-cadres légales et financières nécessaires pour la construction de tels réservoirs.

Adresse pour l'envoi de questions

Marianne Zünd, responsable Médias et politique, Office fédéral de l'énergie (OFEN), +41 58 462 56 75, marianne.zuend@bfe.admin.ch

Documents

 [Rapport: Aufbau von Gasspeicherkapazitäten in der Schweiz und alternative Optionen für eine inländische Gasversorgung \(en allemand uniquement\)](#) (PDF, 1 MB)

Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html> 

Office fédéral de l'énergie

<http://www.bfe.admin.ch> 

Secrétariat général DETEC

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html> 



<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-91285.html>